
CHARTRE DE FUTURS COMPOSÉS – RÉSEAU NATIONAL DE LA CRÉATION MUSICALE

Qu'elle soit écrite et/ou improvisée, instrumentale et/ou lyrique, électronique et/ou amplifiée issue des musiques contemporaines ou du jazz, du rock ou des écritures de plateau, la création musicale est en perpétuel renouvellement des formes et des esthétiques.

Futurs Composés fédère tous les acteurs et actrices - membre individuel ou personne morale - de la création musicale et du spectacle vivant défendant les musiques de création plurielles, inventives et exploratoires.

Les artistes, musicien.ne.s, composit.rice.eur.s et indépendant.e.s, ensembles et compagnies, structures de formation et d'information, structures de production et de diffusion, opéras, scènes nationales et conventionnées, lieux d'édition, festivals, labels et éditeurs, centres nationaux de création musicale, se rejoignent donc dans la défense des enjeux spécifiques et des intérêts professionnels du réseau dans un mouvement solidaire soutenant la diversité esthétique, l'émancipation sonore et la liberté d'expression musicale.

Les actions du réseau

Futurs Composés, créant des liens directs et solidaires, est un lieu de réflexion et de partage d'expériences, sur des thématiques d'actualité et des questions plus vastes telles que l'élargissement des publics, les territoires et la transmission ; il fournit toutes informations et analyses du secteur ; il est également force de proposition dans l'élaboration des politiques publiques et est observateur des évolutions du milieu de la création musicale (production de données).

Plusieurs niveaux de participation des membres

Les membres de Futurs Composés partagent des objectifs communs, participent aux activités de l'association, contribuent à la visibilité et à la réalisation des projets du réseau. Ils respectent les engagements statutaires, les orientations adoptées collectivement et la confidentialité des débats. Ils évitent les prises de positions publiques contradictoires qui portent tort à l'un ou l'autre de ses membres et à la cohérence du réseau.

- Les membres peuvent participer à l'évolution et au rayonnement du réseau en contribuant aux groupes de travail.

- Les rencontres ou visioconférences sont des moments privilégiés autour d'un sujet décidé sur proposition des membres avec la participation possible d'intervenants extérieurs au réseau.

- L'Assemblée Générale qui est un point d'étape annuel dans la vie du réseau permet de se retrouver et d'échanger sur les moments clés de l'association (point budgétaire, rapport d'activités, discussion sur les orientations).

- Le Conseil d'administration est une instance de réflexion et de décision sur notamment les prises de position publiques.

- Le Bureau qui est une émanation du conseil d'administration, agit au nom de l'association, règle les affaires courantes et met en œuvre les actions et les décisions de CA en étroite collaboration avec les salariés.

Pour rejoindre Futurs Composés, toute personne – physique ou morale – doit être parrainée par deux membres du réseau. Les parrains présentent et soutiennent la candidature au CA qui approuve ou refuse la demande d'adhésion (cf. statuts pour les conditions de paiement de la cotisation annuelle).

FUTURS COMPOSÉS

9 rue Edouard Vaillant – 93100 Montreuil

06 37 57 19 59

contact@futurscomposes.com

www.futurscomposes.com
